



ÉDITO

Le Bureau de janvier a confirmé et même amplifié le programme du CESER pour l'année 2020. Outre les avis obligatoires concernant les politiques publiques mises en œuvre par la Région (avis budgétaire, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Contrat de plan État-Région...), le CESER conduira ses travaux en conjuguant le temps long (études et contributions au sein des 7 commissions) et le temps court (groupes de travail transversaux).

Cette nécessité de conjuguer temps long et temps court est inspirée par les nombreux défis qui se présentent pour notre région exigeant des calendriers de réponse adaptés, comme par exemple sur le port de Nantes Saint-Nazaire, une infrastructure majeure des Pays de la Loire.

Ce programme dense (cf. tableau page 3) a pour objectif de faire des propositions concrètes en amont des décisions publiques grâce à un travail de fond et de réflexion et le cas échéant quand cela est nécessaire, par une réflexion inter-commissions pour être au rendez-vous des échéances.

Cette capacité d'anticipation ne peut se faire que par la mobilisation des 120 conseillers et conseillères que je tiens à saluer ici. De par leur expertise, leur parcours, leur engagement, ils apportent l'éclairage de la société civile sur des sujets majeurs pour notre région et parviennent à trouver des compromis sur des sujets souvent difficiles.

En ce moment de grande tension sociale, il est remarquable de considérer qu'il existe encore des lieux de débats et de réflexion entre 62 organisations représentant la société civile organisée. Au regard de cette « fabrique du compromis » qui fonctionne de manière apaisée et constructive, ne doit-on pas s'interroger plus largement sur la place laissée aux corps intermédiaires dans les débats et les enjeux qui secouent actuellement notre société ?

Jacques Bodreau,
Président du CESER

FAIRE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'INDUSTRIE EN PAYS DE LA LOIRE ADAPTER NOTRE STRATEGIE

Un vent d'optimisme souffle sur l'industrie des pays occidentaux et il profite à l'industrie de production des Pays de la Loire. Mais, pour perdurer, se développer et continuer à irriguer économiquement les territoires, elle doit répondre à de nouveaux défis : numérique, social et environnemental. Le CESER, via une nouvelle étude, propose à la Région de réaffirmer son ambition industrielle puis de la décliner en propositions stratégiques.

UNE AMBITION POUR L'INDUSTRIE EN PAYS DE LA LOIRE

L'ambition industrielle de la région doit être réaffirmée afin de conforter une industrie diversifiée sur l'ensemble du territoire, par le développement d'une stratégie de différenciation forte pour affirmer sa spécificité dans les technologies de fabrication et des biens d'équipement industriel. Dans cet objectif, le CESER propose d'élaborer un schéma co-construit avec l'ensemble des partenaires, et de promouvoir cette stratégie en organisant, en Pays de la Loire, un événement majeur de niveau national et européen.

UN PILOTAGE DES ACTEURS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE

Pour incarner cette ambition, le CESER plaide pour la création d'une commission « industrie » au sein de la Région, pilotée par un(e) élu(e) de référence. Il préconise aussi d'initier une conférence permanente des acteurs régionaux de l'industrie en y associant les mondes économique, social, environnemental, académique, les collectivités locales et l'État. Sa vocation serait de piloter les actions de soutien au développement des entreprises et de s'assurer d'un bon dialogue pour promouvoir les innovations sociales et mieux intégrer les innovations technologiques.

UNE ARTICULATION EFFICACE DES DISPOSITIFS RÉGION-ÉTAT-EUROPE

Pour rendre plus lisible les dispositifs existants, le CESER propose de créer un dispositif miroir de l'organisation nationale afin de s'appuyer sur des interlocuteurs identifiés pour chaque filière et sur un interlocuteur dédié pour les aspects transversaux de l'Alliance pour l'industrie du futur. Un outil propice à donner une meilleure visibilité à notre industrie sur le plan national. Au niveau européen, notre leadership pourrait être affirmé dans les domaines industriels et les technologies de fabrication en participant au programme Horizon Europe grâce à un travail autour de la Stratégie de Recherche et d'Innovation pour une spécialisation intelligente, et en structurant un pôle d'innovation numérique.

DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LEUR TERRITOIRE ET SOUTENUES DANS LEUR ACTIVITÉ

En outre, le CESER suggère d'instaurer un pacte de développement entre la Région et les entreprises pour les engager à contribuer au développement de leur territoire par, notamment, un renforcement régional des chaînes de sous-traitance. De plus, afin de faciliter la coordination des actions de soutien, le CESER propose de consolider les diagnostics existants sous forme de représentation radar. Cet outil permettrait aussi d'identifier les capacités d'innovation, d'exportation, de dialogue social, de collaboration des entreprises, et de repérer les structures à soutenir.

UN DISPOSITIF D'ÉVALUATION ET DE PROGRÈS

Enfin, pour vérifier l'efficacité des mesures mises en œuvre, le CESER propose de mettre en place de façon partagée un processus d'évaluation.

Lire la contribution sur www.ceser.paysdelaloire.fr



TÉMOIGNAGE LAURENT MANACH, Rapporteur

L'industrie, locomotive du développement des territoires.

Les problématiques et les enjeux inhérents à l'industrie sont liés notamment à des changements de perception et de vision, d'ordre sociétal avec la numérisation de l'industrie, environnemental avec les enjeux liés au dérèglement climatique, et concurrentiel que ce soit pour l'industrie ou les territoires.

L'étude s'adresse prioritairement à la Région avec un parti pris : le rapport des facteurs et des leviers sur lesquels elle peut intervenir, en dehors des questions de fiscalité et de coût du travail. Le rapport propose cinq typologies d'effet de leviers :

- > Conforter une industrie diversifiée et dynamique sur l'ensemble de la région en optant pour une stratégie de différenciation forte.
- > Mettre en place une conférence permanente des acteurs régionaux de l'industrie.
- > Renforcer l'articulation des dispositifs Région/État/Europe en promouvant un positionnement européen volontaire pour les Pays de la Loire.
- > Proposer un pacte de développement engageant les entreprises à contribuer au développement de leur territoire.
- > Définir une méthodologie d'évaluation définie collectivement.

L'INDUSTRIE LIGÉRIENNE



1^{re} région pour la construction de navires



1^{re} région pour la construction nautique



Leader dans le matériel de levage et de manutention



1^{er} pôle européen de la confection enfant



1^{re} place française sur le négoce de bois d'œuvre



2^e région agroalimentaire



2^e rang pour la fabrication de produits métalliques



2^e région pour l'ameublement

source : CCI Pays de la Loire



BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE



TÉMOIGNAGE

ANNE BLANCHE,
Rapporteuse générale du budget

Une volonté de maintien des priorités de la mandature, mais fortement affecté par la réforme de l'apprentissage

Le vote du budget primitif (BP) est un moment clé pour une collectivité car il permet de traduire, sous forme budgétaire, les grandes orientations des politiques publiques pour l'année à venir.

Quel est l'avis du CESER sur le BP de la Région ?

La construction du BP 2020 repose sur la volonté de la Région de maintenir les priorités fixées en début de mandature : le développement économique et la réduction de la fracture territoriale. Elles trouvent leur traduction à travers trois missions : le combat pour l'emploi local, le combat pour l'équité territoriale, le combat pour l'efficacité régionale. Le CESER constate que ce BP est fortement impacté par la réforme de l'apprentissage qui transfère cette compétence aux branches professionnelles et a pour conséquence une réduction de près

de 30M€ de l'épargne brute. De plus, le CESER regrette que l'obligation de reversement annuel à l'Etat de 8,4M€ aggrave les conséquences financières de la réforme dans une région qui affiche de très bons résultats en matière d'apprentissage (1^{re} région de France avec plus de 33 000 apprentis et 24% de croissance en 4 ans).

Au niveau des équilibres financiers, la Région veille à les préserver comme elle s'y était engagée en début de mandature. Un maintien favorisé par des recettes fiscales dynamiques (CVAE* et TVA*) qui l'amène à prévoir un emprunt d'équilibre à 237M€, en léger retrait par rapport au BP 2019. Ainsi, sa capacité de désendettement serait projetée à 6,2 années sur la base d'une hypothèse de taux d'exécution du budget de 95%. Il est donc conforme à celui observé depuis 2015 et aux engagements de la Région de cantonner la capacité maximale de désendettement à 7 ans.

Le CESER souligne également la cohérence des décisions financières avec les choix affichés par la Région sur de nombreux points (notamment sur le soutien aux activités agricoles et agroalimentaires, le plan santé et alimentation, le lancement d'un plan régional d'efficacité énergétique ou un plan de soutien à la vie associative...). En revanche, le CESER observe

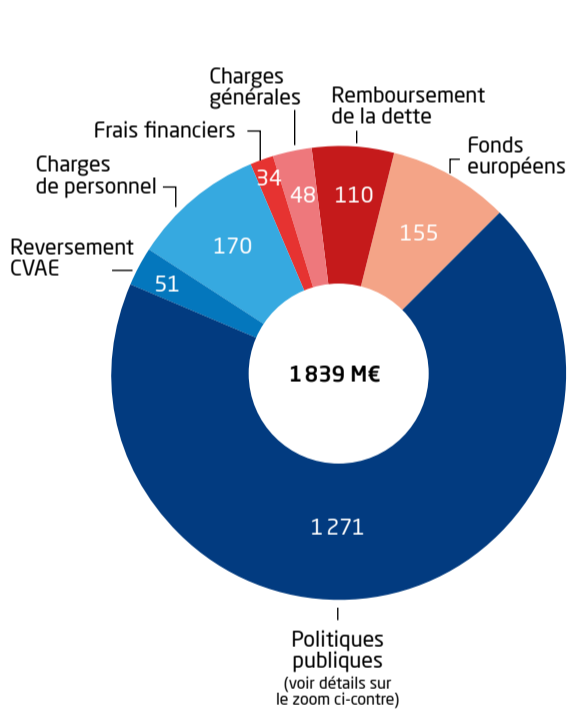
que de nombreuses dotations sur des marqueurs clés (transition écologique et énergétique, jeunesse...) sont réparties dans différentes politiques publiques ce qui ne permet pas de percevoir réellement les efforts financiers de la collectivité. Il lui suggère de les compiler pour leur donner une meilleure lisibilité. Enfin, alors que la Région s'est engagée dans une réflexion à long terme avec la démarche "Ma Région 2050", le CESER propose de compléter cette vision prospective par une réflexion pluriannuelle intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissement et un plan stratégique de patrimoine.

*CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

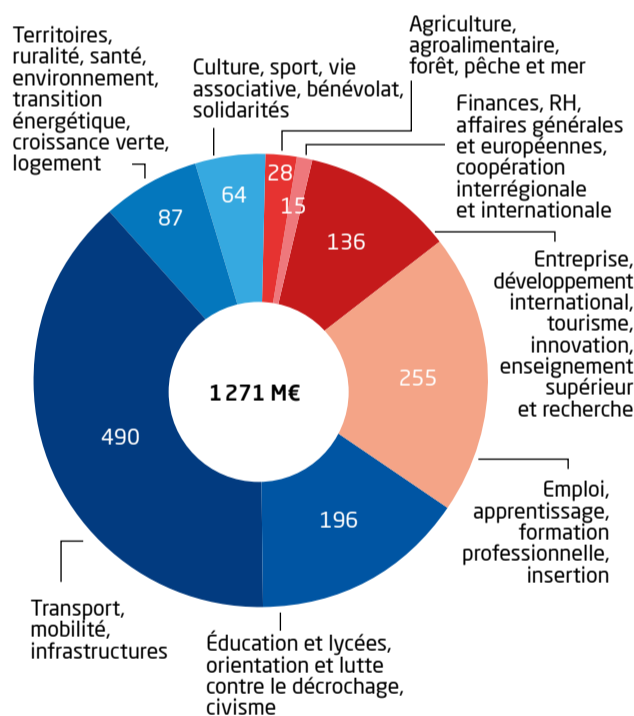
*TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

Lire l'avis du CESER sur www.ceser.paysdelaloire.fr

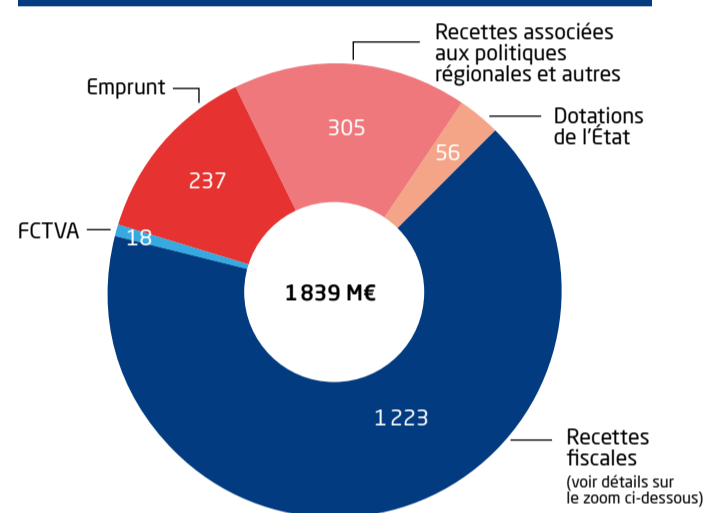
LES DÉPENSES



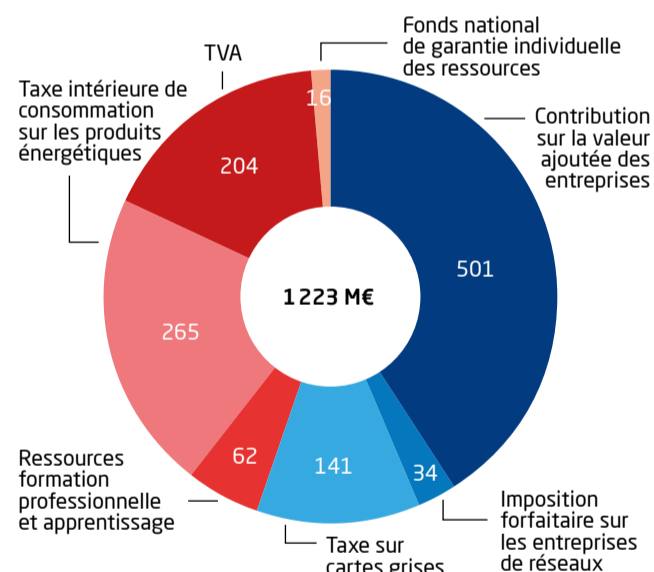
zoom sur les dépenses des politiques publiques



LES RECETTES



zoom sur les recettes fiscales



LE CESER EN MODE TRANSVERSAL



En complément des travaux d'ores et déjà engagés dans les sept commissions, les conseillères et conseillers du CESER s'inscrivent dans des démarches collaboratives au sein de groupes traitant de sujets transversaux à plusieurs commissions. L'enjeu pour la société civile organisée est d'être au rendez-vous sur des thématiques aux défis considérables, dans des calendriers contraints et in fine de faire des propositions concrètes aux décideurs, en amont des prises de décision.

Une telle organisation n'est possible que par l'implication des membres du CESER, leur expérience, leur parcours, leur engagement.

Retrouvez les travaux du CESER sur www.ceser.paysdelaloire.fr

En mars :

➤ Plan Ambition Régionale "Alimentation - Santé"

En juin :

➤ Port de Nantes Saint-Nazaire

➤ Schéma régional Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

➤ Utilisation des fonds européens.

Les personnes qui souhaitent contribuer ou apporter un témoignage sur l'un des sujets, sont invitées à contacter le CESER : ceser@paysdelaloire.fr



➤ Groupe de travail Plan Ambition Régionale "Alimentation - Santé" : Régine Bruny - membre de la commission "Aménagement des territoires - Cadre de vie", Marc Marhadour - Président de la commission "Économie - Emploi - Recherche - Innovation", Christiane Lebeau, Présidente de la commission "Santé - Social".



LES CONTRATS DE TERRITOIRE RÉGIONAUX : QUEL BILAN ?



3 QUESTIONS À

PAUL CLOUTOUR,
Rapporteur général Coopération
Interrégionale

Une démarche de long terme qui rend compte des réalités de terrain

1 Pourquoi un 3^e opus sur le thème des contrats de territoire régionaux ?

La croissance urbaine, les évolutions démographiques que connaissent les Pays de la Loire depuis plusieurs années, et l'obligation faite à chaque commune de se regrouper en EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) depuis la loi NOTRe, sont de potentiels facteurs de disparités entre pôles dynamiques et zones en perte de vitesse. En conséquence, le CESER a décidé de mener des travaux pour vérifier si le risque de rupture de l'équilibre entre les territoires est réel, et d'analyser l'impact des contrats de territoire signés entre la Région et les EPCI.

Une première étude de 2017 "L'équilibre des territoires en Pays de la Loire" constatait que l'évolution démographique n'accroissait pas les fractures entre le rural et l'urbain. Néanmoins, des écarts existaient dans les domaines de l'emploi, de la formation, du numérique, de l'accès aux services publics ainsi qu'au niveau des revenus des habitants. A cette occasion, le CESER avait souligné la démarche de contractualisation engagée avec les intercommunalités.

En 2019, dans le cadre du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire) et de la démarche prospective "Ma Région 2050", pilotés par la Région, le CESER a réalisé un 1^{er} bilan et un suivi des contrats de territoires afin de contribuer à ces documents majeurs pour l'aménagement du territoire. Notre ambition

n'était pas d'évaluer les contenus des contrats de territoire mais d'appréhender la démarche de contractualisation adoptée par les EPCI, leur espace de négociation avec la Région et leur niveau d'implication dans le cadre du SRADDET. Nous avons d'ailleurs noté une demande forte et unanime de solutions pour répondre à la problématique de la mobilité et des déplacements, notamment entre les villes moyennes et les petites communes.

Le 3^e opus, à paraître à la fin de l'année, vise à prolonger les précédents travaux, en approfondissant les analyses et les enseignements, et aboutir à des préconisations sur la politique contractuelle entre la Région et les EPCI pour la prochaine mandature.

2 Quels sont les enjeux de cette dernière étude ?

Depuis 2017, nous sillonnons la région des Pays de la Loire et instaurons un dialogue avec les territoires : acteurs locaux, forces vives (économiques, éducatives, associatives, sport, santé...), conseils de développement, élus et services des EPCI (Métropole, communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communautés de communes). Au total, 1/5 des EPCI aura été rencontré, un taux significatif pour ce diagnostic d'envergure régionale.

Cette démarche de fond qui rendra compte des réalités de terrain est axée sur 4 enjeux :

- Apprécier la portée et l'impact des contrats pour le développement et l'équilibre dynamique des territoires.
- Déterminer l'articulation des contrats de territoire (CTR) avec le SRADDET, mais aussi les autres grands schémas régionaux (SRDEII, etc...) et d'étudier en quoi les CTR sont des leviers de l'aménagement des territoires.
- Prendre la mesure du fait intercommunal et de la place centrale des EPCI dans la mise en œuvre des politiques publiques, qu'elles soient propres à l'EPCI ou la déclinaison des propositions de l'Etat, de la Région et des Départements.

- Apprécier la place de la société civile et des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique territoriale, et notamment, la place donnée aux conseils de développement.

3 Quels enseignements pouvez-vous d'ores et déjà en tirer ?

La région des Pays de la Loire est un territoire dynamique qui ne nie pas ses disparités. Aujourd'hui, il existe une véritable dynamique intercommunale. Forces vives, élus et services des territoires collaborent et privilégient des orientations en matière d'aménagement du territoire qui prennent appui sur l'emploi, l'urbanisme, l'habitat, la mobilité et l'environnement. L'intercommunalité apparaît comme un levier favorable à l'aménagement du territoire, à condition qu'elle soit voulue et non subie.

Lire l'étude "L'équilibre des territoires en Pays de la Loire" et la contribution "1^{er} bilan et suivi des contrats de territoire" sur www.ceser.paysdelaloire.fr



➤ Audition de la communauté de communes de Craon (Mayenne) : Patrick Gaultier - Président, Françoise Humeau - DG, Nicolas Potier, représentant de l'hôpital, Stéphane Guioiller - Président Chambre d'Agriculture 53, Martial Templier - Directeur agence Crédit Agricole de Renazé, Paul Cloutour, Rapporteur général Coopération interrégionale et George Plessis, conseiller du CESER.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES



TÉMOIGNAGE

MICHELLE BUREAU,
Rapporteuse générale "Évaluation
des politiques publiques"

Le CESER conforte sa culture de l'évaluation

Depuis la loi NOTRe, le CESER a pour mission de suivre et de contribuer à l'évaluation des politiques publiques régionales. Dans ce cadre, la Présidente de la Région des Pays de la Loire a proposé au CESER, en copilotage avec les services régionaux, de participer à l'évaluation de la politique de l'apprentissage et de celle des Fonds Européens.

Évaluation de la politique de l'apprentissage

Elle s'inscrit à un moment charnière de la politique de l'apprentissage puisque depuis janvier, elle est pilotée par les branches professionnelles. La Région s'était fortement mobilisée sur l'apprentissage ce qui s'était traduit par une forte augmentation du nombre d'apprentis en 2015 et par l'accroissement d'offres de formations accessibles par voie d'apprentissage. En participant à cette évaluation, le CESER souhaite identifier les leviers susceptibles d'agir dans le cadre de la nouvelle organisation.

Deux enjeux majeurs sont identifiés aujourd'hui :

- Une offre d'apprentissage accessible sur l'ensemble du territoire régional ;

- Le maintien de l'apprentissage comme voie de formation : **efficace**, en termes d'obtention de diplômes et **efficient** en termes d'insertion des jeunes et d'accès à l'emploi.

L'évaluation donnera des éléments de lecture et de compréhension des effets de la politique publique développée dans la région.

Le pilotage par les branches professionnelles nécessite de conforter ce qui doit l'être pour confirmer les résultats déjà obtenus. La Région, à travers la politique publique d'orientation, conserve un rôle dans ce domaine.

Au niveau de la méthodologie, une implication des Directeurs de CFA est recherchée pour renseigner le questionnaire qui leur est adressé mais également pour assurer sa diffusion auprès de leurs apprentis. Cette démarche vise l'implication des personnes qui sont au cœur des évolutions de ce secteur. Les éléments quantitatifs recueillis à travers les questionnaires seront utilisés dans le cadre de tables rondes, avec des acteurs concernés par les enjeux de la nouvelle organisation : représentants des branches professionnelles, directeurs de CFA, apprentis, parents. Les problématiques identifiées quantitativement pourront alors être complétées par une approche plus qualitative. Les éléments d'évaluation seront disponibles pour les formations 2020-2021.

Évaluation de la politique des Fonds Européens

La Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, élabore pour la période 2014-2020 des programmes qui précisent les actions qu'elle mène en faveur du développement du territoire, financées par des aides européennes. Inscrits dans la stratégie Europe 2020, ces programmes comportent des objectifs et des résultats à atteindre qui doivent, réglementairement, être évalués en fin de période.

Un comité de pilotage, où siègent les rapporteurs Europe et Evaluation, assure le suivi des travaux d'évaluation. L'évaluation technique étant confiée à des cabinets spécialisés.

Actuellement deux évaluations sont en cours sur l'axe 7 qui concerne les fonds sociaux européens (FSE) : "Investir en formation tout au long de la vie" :

- L'évaluation d'impact du programme sur la validation du projet de parcours d'insertion professionnelle.
- L'évaluation d'impact du programme sur la professionnalisation des acteurs de l'orientation.

Au-delà de l'aspect réglementaire concernant les fonds européens ces évaluations sont des outils d'aide à la décision pour l'amélioration des politiques publiques européennes dans le cadre du programme 2021-2027.

*FEDER : Fonds européen de développement régional

Découvrir les évaluations à partir de juin sur www.ceser.paysdelaloire.fr



VENEZ ENRICHIR LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le CESER organise le 13 février de 9h30 à 12h30, à l'Hôtel de Région à Nantes, une présentation de l'étude "Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle", et des ateliers participatifs :

- > Témoignage des difficultés et des obstacles rencontrés par des personnes - aux profils et milieux divers - engagés dans un parcours vers la formation professionnelle.
- > Présentation des typologies de leviers identifiés par le CESER pour faciliter l'accès à la formation professionnelle :
 - Axe 1 - Humaniser l'accès à la formation
 - Axe 2 - Renforcer l'accompagnement
 - Axe 3 - S'adapter aux besoins
 - Axe 4 - Valoriser la formation professionnelle.
- > Travail collaboratif en ateliers, à partir de ces quatre axes, dans l'objectif de préconiser à la Région des actions concrètes permettant de faciliter l'accès à la formation professionnelle, au plus grand nombre.
- > Restitution des ateliers.
- > Questions/réponses.

INVITATION

Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?

Le CESER des Pays de la Loire vous invite à participer à un temps de restitution de l'étude : « Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle » et vous propose d'enrichir ses préconisations lors d'ateliers participatifs.

Au programme

Restitution de l'étude - Témoignages - Ateliers participatifs

Rendez-vous jeudi 13 février à 9h00
Hôtel de Région - 1 rue de la Loire - 44200 Nantes.

Inscriptions : 02 28 20 55 80 - ceser@paysdelaloire.fr

Inscriptions au **02 28 20 55 80**
ou sur : ceser@paysdelaloire.fr

CALENDRIER DES ÉTUDES 2020

